

**DEPARTEMENT DU GERS  
ARRONDISSEMENT DE CONDOM  
COMMUNE DE 32100 CONDOM**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----0-----  
**SEANCE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2019**  
-----0-----

L'an deux mille dix-neuf, le vingt quatre septembre à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, maire.

SECRETARE : Mme Lydia NOUAILLES

Date de la convocation : 13 septembre 2019	Présents : 21	Ayant donné procuration : 5	Votants : 26
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
Mme Cécile LAURENT			1
Mme Frédérique BARRERA			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Aïka OUADDANE	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique BARRERA	1
M. Roël VAN ZUMMEREN	Mme Marie SONNINO	Mme Cécile LAURENT	1
Mme Rose-Marie MARCHAL	Mme Vanessa MARTIAL	Mme Rose – Marie MARCHAL	1
Mme Corinne BARREILLE	M. Didier CHATILLON	M. Philippe BEYRIES	1
Mme Lydia NOUAILLES	M. Alexandre BAUDOIN		0
Mme Marie-Andrée DUCASSE	M. Serge COTRET		0
M. Didier HURABIELLE	M. Patrick GOUZENES		1
Mme Dominique LABORDE			1
M. Patrick BARTHARES			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER	M. Yves COSSON	Mme Françoise MARTINEZ	1
21	8	5	26

**Après la désignation du secrétaire de séance, le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :**

---

**DEMISSION D'UN ADJOINT AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** de la démission de Monsieur Thierry SACRÉ de ses fonctions d'adjoint au Maire et de conseiller municipal à compter du 13 septembre 2019

---

**INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

**DÉSIGNE** Monsieur Patrick BARTHARES en tant que conseiller municipal

---

**DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SEIN DU SYNDICAT D'ELECTRIFICATION DU GERS**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, **à la majorité par 20 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Mme MARTINEZ, M. PINSON, Mme DELPECH, M. ROUSSE, Mme SABATHIER, M. COSSON)**

**DESIGNE** Monsieur Patrick BARTHARES en tant que délégué au sein du Syndicat d'Electrification du Gers en lieu et place du conseiller municipal démissionnaire

---

**DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SEIN DU SIAEP DE CONDOM – CAUSSENS**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, **à la majorité par 20 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Mme MARTINEZ, M. PINSON, Mme DELPECH, M. ROUSSE, Mme SABATHIER, M. COSSON)**

**DESIGNE** Monsieur Patrick BARTHARES en tant que délégué au sein du SIAEP de Condom – CausSENS en lieu et place du conseiller municipal démissionnaire

---

**ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A LA DEMISSION DE MONSIEUR THIERRY SACRE**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

**DONNE SON ACCORD** quant à l'élection d'un 4<sup>ème</sup> adjoint en vertu de l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**APPROUVE** le maintien à 6 du nombre des adjoints au Maire de Condom,  
**APPROUVE** la désignation d'un nouvel adjoint au 4<sup>ème</sup> rang du tableau,

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 25
- Bulletins blancs : 7
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue : 13

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECLARE ELU 4<sup>ème</sup> adjoint et immédiatement installé dans ses fonctions :  
Madame Frédérique BARRERA.**

---

**SUPPRESSION DE LA COMMISSION ASSOCIATIONS SPORTIVES**

---

Date de la convocation : 13 septembre 2019	Présents : 22	Ayant donné procuration : 5	Volants : 27
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
Mme Cécile LAURENT			1
Mme Frédérique BARRERA			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Atika OUADDANE	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique BARRERA	1
M. Roël VAN ZUMMEREN	Mme Marie SONNINO	Mme Cécile LAURENT	1
Mme Rose-Marie MARCHAL	Mme Vanessa MARTIAL	Mme Rose – Marie MARCHAL	1
Mme Corinne BARREILLE	M. Didier CHATILLON	M. Philippe BEYRIES	1
M. Serge COTRET	M. Alexandre BAUDOIN		1
Mme Lydia NOUAILLES			0
Mme Marie-Andrée DUCASSE	M. Patrick GOUZENES		1
M. Didier HURABIELLE			1
Mme Dominique LABORDE			1
M. Patrick BARTHARES			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
	M. Yves COSSON	Mme Françoise MARTINEZ	1
22	7	5	27

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré la majorité par 19 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mme NOUAILLES, Mme MARTINEZ, M. PINSON, Mme DELPECH, M. ROUSSE, Mme SABATHIER, M. COSSON)

DECIDE de supprimer la commission Associations sportives

---

**MODIFICATION DE LA COMMISSION TRAVAUX, MODERNISATION ADMINISTRATIVE ET SECURITE**

---

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré la majorité par 21 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Mme MARTINEZ, M. PINSON, Mme DELPECH, M. ROUSSE, Mme SABATHIER, M. COSSON)

**DECIDE** d'ajouter au domaine d'attributions de la commission : la vie des quartiers, l'entretien des espaces publics, l'environnement et le cadre de vie.

**DECIDE** que la nouvelle commission ainsi constituée portera le nom de :  
COMMISSION TRAVAUX, MODERNISATION ADMINISTRATIVE ET SECURITE, VIE DES QUARTIERS, ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS, ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE

---

**MODIFICATION DE LA COMMISSION VIE ASSOCIATIVE ET DES QUARTIERS, ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE**

---

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré **la majorité par 21 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Mme MARTINEZ, M. PINSON, Mme DELPECH, M. ROUSSE, Mme SABATHIER, M. COSSON)**

**DECIDE** de supprimer du domaine d'attributions de la commission : la vie des quartiers, l'entretien des espaces publics, l'environnement et le cadre de vie.

**DECIDE** que la nouvelle commission ainsi constituée portera le nom de :  
COMMISSION DE LA VIE ASSOCIATIVE

---

**ELECTION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU SEIN DE LA COMMISSION VIE ASSOCIATIVE**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré **la majorité par 21 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Mme MARTINEZ, M. PINSON, Mme DELPECH, M. ROUSSE, Mme SABATHIER, M. COSSON)**

**APPROUVE** la nomination de Madame Frédérique BARRERA en qualité de déléguée à la Commission Vie Associative.

**APPROUVE** la composition de la Commission Vie Associative, telle que ci-dessous : BARRERA, MARCHAL, COTRET, GOUZENES, MARTINEZ

---

**ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 6 JUIN 2019**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

**ADOpte** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 juillet 2019

---

**AVANT PROJET DEFINITIF DE LA GENDARMERIE**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à **la majorité, par 21 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Mme MARTINEZ, M. PINSON, Mme DELPECH, M. ROUSSE, Mme SABATHIER, M. COSSON)**

**APPROUVE** l'avant-projet définitif des travaux de restructuration et d'extension de la caserne de gendarmerie proposé par le cabinet d'architecture François GUIBERT d'un montant de 4 325 549,13€ HT (5 190 658,96€TTC)

**AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches nécessaires et signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet

**SIGNATURE DES AVENANTS NUMEROS 1 POUR LES LOTS 1, 2, 3 ET 5 DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DES ALLEES DE GAULLE**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à la majorité par 21 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (Mme MARTINEZ, M. PINSON, Mme DELPECH, M. ROUSSE, M. COSSON) et 1 voix CONTRE (Mme SABATHIER)

**APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 pour le lot 1 – terrassements – voirie – réseaux  
**APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 pour le lot 2 – bétons – pavage – sols souples  
**APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 pour le lot 3 – réfection des murs  
**APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 pour le lot 5 – aménagements paysagers – arrosage – mobilier – ouvrage bois et métal  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer

**PROJET D'EXTENSION DU SNACK MUNICIPAL DU STADE DE RUGBY**

Date de la convocation : 13 septembre 2019	Présents : 23	Ayant donné procuration : 5	Votants : 28
--	---------------	-----------------------------	--------------

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
Mme Cécile LAURENT			1
Mme Frédérique BARRERA			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Atika OUADDANE	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique BARRERA	1
M. Roël VAN ZUMMEREN	Mme Marie SONNINO	Mme Cécile LAURENT	1
	Mme Vanessa MARTIAL	Mme Rose – Marie MARCHAL	1
	M. Didier CHATILLON	M. Philippe BEYRIES	1
Mme Rose-Marie MARCHAL			1
M. Alexandre BAUDOUIJN			1
Mme Corinne BARREILLE			1
M. Serge COTRET			1
Mme Lydia NOUAILLES			1
Mme Marie-Andrée DUCASSE	M. Patrick GOUZENES		0
M. Didier HURABIELLE			1
Mme Dominique LABORDE			1
M. Patrick BARTHARES			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
	M. Yves COSSON	Mme Françoise MARTINEZ	1
23	6	5	28

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à la majorité la majorité par 21 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. HURABIELLE, M. PINSON) et 5 voix CONTRE (Mme MARTINEZ, Mme DELPECH, M. ROUSSE, Mme SABATHIER, M. COSSON)

**APPROUVE** les plans joints en annexe  
**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces travaux

---

#### MISE AUX NORMES DES FEUX TRICOLORES DE LA ROUTE D'AGEN

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

**APPROUVE** le projet concernant les travaux de mise en conformité des feux tricolores pour un montant total de 99 922,44€TTC

**SOLLICITE** de Monsieur le Président du SDEG une subvention aussi substantielle que possible dans le cadre de la délibération prise par le Comité du Syndicat Départemental lors de la réunion du 29 mars 1994

**CONFIE** la réalisation de ces travaux au SDEG dans le cadre de la convention de mandat passée entre les deux parties

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces travaux et en particulier la convention précitée

---

#### REAMENAGEMENT DU CARREFOUR GIRATOIRE DES BOULEVARDS PASTEUR ET CLEMENCEAU

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

**APPROUVE** le plan d'aménagement du giratoire joint en annexe

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant au lancement, passation, signature et exécution avec le titulaire retenu, après avis de la Commission consultative des achats

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes démarches nécessaires et à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

---

#### MODIFICATION DU REGLEMENT DE VOIRIE

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

**MODIFIE** la composition de la commission ;

**APPROUVE** le nouveau règlement intérieur de la commission ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le règlement intérieur.

---

#### CESSIONS DE MAISONS RUE JEAN JAURES

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

**DECIDE** de la vente des parcelles AO 395, 396 et 397 à la Communauté des Communes de la Ténarèze  
**DIT** que le prix de vente s'élèvera à 130 000€ pour l'ensemble des maisons ;

**DIT** que les frais de notaire seront à la charge de la Communauté de Communes de la Ténarèze ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à la présente délibération

---

#### CESSION D'UNE GRANGE ROUTE DE SAINT PUY

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

**DECIDE** de la cession d'une partie de la parcelle BC 268, comme indiqué sur le plan annexé, pour une superficie de 1520 m<sup>2</sup>

**DIT** que le prix de vente s'élèvera à 14 000€

**DIT** que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à la présente délibération

---

#### **PROJETS DE CESSIONS ET DE DEPLACEMENTS DE CHEMINS RURAUX**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

**DECIDE** du principe de cession et déplacement des chemins ruraux tels que présentés ci-dessus

**DECIDE** que les frais de procédure et de transfert de propriété seront supportés par les demandeurs dans le cadre de cession, et seront partagés entre la collectivité les riverains dans le cadre d'un déplacement

**AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique

---

#### **DENOMINATION DES VOIES DU SECTEUR RIVE GAUCHE**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

**APPROUVE** le principe de dénomination et numérotation des rues, chemins et voies communales ;

**APPROUVE** les noms choisis ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

---

#### **DENOMINATION DU 1<sup>ER</sup> ROND POINT DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 931**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

**APPROUVE** la dénomination du 1<sup>er</sup> rond-point de la route départementale 931 dans le sens CONDOM/EAUZE : rond-point « BIN NAOUET »

---

#### **DENOMINATION DU 2<sup>EME</sup> ROND POINT DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 931**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à la **majorité par 20 voix POUR et 6 voix CONTRE (Mme MARTINEZ, M. PINSON, Mme DELPECH, M. ROUSSE, Mme SABATHIER, M. COSSON)**

**APPROUVE** la dénomination du 2<sup>ème</sup> rond-point de la route départementale 931 dans le sens CONDOM/EAUZE : rond-point « Commandant Hélie DENOIX DE SAINT MARC »

---

#### **DENOMINATION DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

**APPROUVE** la dénomination de la Médiathèque municipale : « Yves NAVARRE »

---

**GARANTIE D'EMPRUNT A L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GERS**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Article 1 : L'assemblée délibérante de la commune de CONDOM** accorde sa garantie à hauteur de **50%** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **285 247€** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° **98638** constitué de 4 Lignes du Prêt et destiné à financer l'**acquisition-amélioration de 4 logements individuels : 2PLUS +2PLAI à Condom « 33 rue Lafontaine »**

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3 : Le Conseil Municipal** s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

---

**PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES 2019**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**PREND ACTE** de la transmission du rapport de la CLECT en date du 24 juin 2019 ci-annexé  
**APPROUVE** ledit rapport.

---

**FIXATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION POUR 2019 SUR LA BASE DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**FIXE** le montant des attributions de compensation conformément au tableau ci-joint ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien cette modification

---

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE**

---

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux, telles que présentée en annexe, entre la Commune et la Communauté de Communes de la Ténarèze

---

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE ET LA COMMUNE**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux, telles que présentée en annexe, entre la Communauté de Communes de la Ténarèze et la Commune

---

**CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE TREGUEUX**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de remboursement des frais de formation, avec la commune de Tregueux

---

**CREATIONS DE POSTES**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

**DÉCIDE** les créations de postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 : 2 postes d'Agents de Surveillance de la Voie Publique, ouverts au cadre d'emploi des adjoints administratifs et/ou des adjoints techniques

**MODIFIE** le tableau des emplois en conséquence

**INSCRIT** au budget les crédits correspondants

---

**CONTRIBUTION ENQUETE PUBLIQUE PLUI**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

**DEMANDE** que les parcelles cadastrées section AN n° 226, 227, 228, 280, 477 et 478 soient classées de manière à autoriser l'exploitation et l'aménagement du site pour des activités de transformation, de vieillissement et de commercialisation de produits viticoles.

**DEMANDE** que dans le cas d'une extension d'un bâtiment existant, il peut être dérogé à la contrainte d'implantation par rapport aux voies et emprises publiques fixée à 10 mètres minimum.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer cette contribution sur le registre d'enquête publique

---

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS DE L'EXTENSION DU PERIMETRE DE VIDEOPROTECTION**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions aussi substantielles que possible auprès de tout organisme susceptible d'apporter son concours financier

**APPROUVE** le plan de financement ci-après :

	Dépenses en € TTC	Recettes en € TTC
<b>8 caméras en 2019</b>	49 833.53 €	FIPD : 29 916,76 €, soit 50 %
		Commune Condom : 29 916,76 € soit 50 %

Le Maire,

  
Pour le Maire et par délégation  
Adjointe  
Gérard DUBRAC  
Marie Paule GARCIA

